

Le 14 avril 2010

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 14 avril 2010 à 20 h 00, sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	816	1	Gilles St-Pierre	Présent
Laurierville	1 380	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 640	2	Normand Raby Maire suppléant	Présent
Notre-Dame-de-Lourdes	725	1	Jocelyn Bédard	Présent
Paroisse de Plessisville	2 595	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 083	2	Clermont Tardif représentant	Présent
St-Pierre-Baptiste	428	1	Yvon Gingras	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	647	1	Marc Nadeau	Présent
Ville de Plessisville	6 702	5	Richard Rheault Maire suppléant	Présent
Ville de Princeville	5 757	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	474	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Préfet Donald Langlois, maire de la municipalité de St-Ferdinand.

Assermentations Messieurs Normand Raby, maire suppléant de la municipalité de Lyster, et Richard Rheault, maire suppléant de la Ville de Plessisville, sont assermentés et signent leur serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
 - 1.1 Appel des conseillers
 - 1.2 Assermentations
- 2.0 Résolution autorisant le Préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour

Le 14 avril 2010

- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2010
- 5.0 Suivi de la séance régulière du 10 mars 2010
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 États financiers au 31 décembre 2009
 - 6.1.1 Adoption des états financiers
 - 6.1.2 Adoption du rapport financier
 - 6.2 SSIRÉ
 - 6.2.1 Appel d'offres pour l'acquisition des appareils respiratoires – Adjudication du contrat
 - 6.2.2 Promotion d'un pompier
 - 6.2.3 Démission d'un pompier
 - 6.3 Carrières et sablières
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Villeroy (Règl. no 10-CM-133)
 - 7.2 Réglementation d'urbanisme de la Paroisse de Plessisville (Règl. no 548-10)
 - 7.3 Réglementation d'urbanisme de la municipalité de Lyster (Règl. no 285)
 - 7.4 Réglementation d'urbanisme de la municipalité d'Inverness (Règl. no 105-2010)
 - 7.5 Réglementation d'urbanisme de la municipalité d'Inverness (Règl. no 106-2010)
 - 7.6 Demande à la CPTAQ – Seuil du lac Joseph
 - 7.7 Branche 16 de la Rivière Blanche (Rivière Bourbon) – Frais et acte de répartition.
- 8.0 Rapport mensuel des rencontres :
 - 8.1 Commission d'aménagement
 - 8.2 Parc linéaire des Bois-Francis inc.
 - 8.3 Table des Préfets du Centre-du-Québec
 - 8.4 Conférence régionale des élus du Centre-du-Québec
 - 8.5 Agence forestière des Bois-Francis
 - 8.6 Comité consultatif de la culture de l'Érable
 - 8.7 Fonds d'investissement local de la MRC de L'Érable inc.
 - 8.8 C.L.D.E.
 - 8.8.1 Rapport d'activités

Le 14 avril 2010

- 8.9 Comité consultatif agricole
- 8.10 Comité de sécurité publique
- 8.11 Comité consultatif sur la gestion multiresource des lots publics intra-municipaux
- 8.12 Centre aquatique régional de l'Érable
- 8.13 Mont Apic
- 8.14 Comité du schéma de couverture de risques
- 8.15 Comité de gestion des matières résiduelles
- 8.16 Transport collectif & Corporation de Transport La Cadence
- 8.17 Comité de gestion du pacte rural
- 8.18 Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC)
- 8.19 Table de concertation régionale des véhicules hors route
- 8.20 Comité de suivi de la Politique familiale
- 8.21 Comité du SSIRÉ
- 8.22 Comité cours d'eau
- 8.23 Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT) du Centre-du-Québec
- 8.24 Comité de diversification économique
- 8.25 Comité de suivi des éoliens
 - 8.25.1 Présence des représentants du RDDA
- 8.26 Comité internet
- 8.27 Comité d'évaluation impact du gaz
- 8.28 Comité plan de développement de la zone agricole
- 9.0 Financier :
 - 9.1 Rapport des déboursés
 - 9.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 10.0 Correspondance :
 - 10.1 Appui à ORAPÉ & ORASSE – Programme *Soutien financier ponctuel pour la population de la catégorie Personnes démunies* »
 - 10.2 Appui à la MRC d'Arthabaska – Grands Prix de la ruralité 2010 – Catégorie « Mobilisation »
 - 10.3 Appui au projet du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+) DU Cégep de Victoriaville
 - 10.4 Camps de jour – Municipalité de Laurierville – Demande d'aide financière

Le 14 avril 2010

Interventir les points à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard , appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur le Préfet à intervenir les points à l'ordre du jour au besoin.

A.R.-04-10-10856

ADOPTÉ

Ordre du jour

Il est proposé par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés.

A.R.-04-10-10857

ADOPTÉ

Procès-verbal

Il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du 10 mars 2010 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du Conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

A.R.-04-10-10858

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été fait au complet.

Administratif : Adoption des états financiers

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que les membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable acceptent le dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2009, présentés par monsieur Pierre Proulx, de la firme Longchamps, Proulx, c.a.

A.R.-04-10-10859

ADOPTÉ

Adoption du rapport financier

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du rapport financier pour l'année 2009, présenté par monsieur Rick Lavergne, directeur général et secrétaire-trésorier.

A.R.-04-10-10860

ADOPTÉ

Un document intitulé « Analyse sommaire des surplus de l'exercice financier 2009 » est remis aux membres présents. Ce document est passé en revue par les membres.

SSIRÉ - Appel d'offres pour

ATTENDU QUE le processus d'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition de quatorze (14) appareils respiratoires pour la MRC de L'Érable et de quatre (4)

Le 14 avril 2010

l'acquisition des appareils respiratoires –
appareils respiratoires pour la Régie intermunicipale Incentraide, s'est terminé mercredi le 31 mars 2010 à 14 h 00 ;

Adjudication du contrat
A.R.-04-10-10861
ATTENDU QUE trois (3) compagnies ont été invitées à déposer des soumissions et que seulement deux (2) compagnies l'ont fait, soit l'entreprise SOLUS SÉCURITÉ et l'entreprise ARÉO-FEU ;

ATTENDU QU'après analyse des deux soumissions, celle présentée par l'entreprise Solus Sécurité est considérée comme la plus basse soumission conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable retienne la soumission de Solus Sécurité pour l'acquisition de quatorze (14) appareils respiratoires pour la MRC de L'Érable et de quatre (4) appareils respiratoires pour la Régie intermunicipale Incentraide pour un montant total de 66 199.86 \$ excluant les taxes applicables ;

QUE la somme de 14 711.08 \$ excluant les taxes applicables, pour l'achat de quatre (4) appareils respiratoires, soit payée par la Régie intermunicipale Incentraide;

QUE la somme de 51 488.78 \$ excluant les taxes applicables, pour l'achat de quatorze (14) appareils respiratoires, soit payée par la MRC de L'Érable par une appropriation de surplus provenant du poste « Sécurité publique ».

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Promotion d'un pompier
A.R.-04-10-10862
Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de procéder, pour la caserne 45 du SSIRÉ, à la promotion de monsieur Gilbert Labrie, qui passera de pompier à lieutenant.

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Le 14 avril 2010

Démission d'un pompier
A.R.-04-10-10863

Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter et de confirmer la démission du pompier suivant :

- pour la caserne 65 , monsieur Jimmy Bolduc

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Carrières et sablières

Monsieur Lavergne présente aux membres du conseil un document intitulé « Tableau des répartitions sommaires selon les critères d'attribution », Il informe les membres présents que chacune des municipalités devra faire parvenir à la MRC une résolution dans laquelle il sera mentionné que la municipalité s'engage à dépenser le montant qui lui revient. Elle devra également identifier le projet dans lequel ces montants d'argent seront dépensés. Ces sommes doivent servir à l'amélioration ou à la réfection d'un chemin susceptible de recevoir du camionnage. Un projet de résolution sera expédié à chacune des municipalités.

Aménagement :
Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
de Villeroy

ATTENDU QUE la municipalité de Villeroy a adopté le 1^{er} mars 2010, le règlement no 10-CM-133 modifiant le règlement de zonage no 81-CM-2 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

A.R.-04-10-10864

ATTENDU QUE le règlement no 10-CM-133 vise des modifications aux limites de zones à vocation principale commerciale à l'intérieur du périmètre urbain soit l'agrandissement de la zone Cb-3, l'abrogation de la zone Cb-2 et son remplacement par la zone Ca-3, ainsi que l'agrandissement de la zone Ca-1, qu'il vise également la création de la nouvelle zone à vocation résidentielle Rb-1, ainsi que l'ajout d'usages à vocation industrielle à l'intérieur de la zone Ab-1 ;

ATTENDU QUE concrètement, en ce qui concerne les zones Ca et Cb, le règlement no 10-CM-133 vise dans un premier temps à améliorer la configuration du zonage à l'intérieur de son périmètre urbain, le long de la route 265 ainsi qu'à son intersection avec le rang 16 Est, afin de mieux considérer les usages existants et les usages souhaitables dans ces espaces, et ainsi assurer une cohabitation des occupants du territoire ;

Le 14 avril 2010

ATTENDU QUE concrètement le règlement no 10-CM-133 vise dans un second temps à modifier les usages à permettre dans l'espace récemment exclu de la zone agricole et situé du côté nord-ouest de la bretelle no 253 de l'autoroute Jean-Lesage (Frigo d'Or inc., zone Cb-3) afin de tenir compte de la vocation récente de cet espace;

ATTENDU QUE concrètement le règlement no 10-CM-133 vise dans un troisième temps à permettre les habitations dans le secteur récemment exclu de la zone agricole situé immédiatement au sud-ouest du noyau villageois de la municipalité (nouvelle zone Rb 1) ;

ATTENDU QUE concrètement le règlement no 10-CM-133 vise dans un quatrième temps à bonifier les usages non agricoles à vocation industrielle à permettre dans l'espace enclavé immédiatement au nord-ouest du noyau villageois, et situé entre le rang 16 Ouest en son côté sud, le chemin de fer au nord, et le périmètre urbain et la route 265 à l'est, le tout identifié par la zone Ab-1 ;

ATTENDU QUE ce dernier volet du règlement de la municipalité de Villeroy a fait l'objet d'une étude à la séance du Comité consultatif agricole de la MRC à sa séance du 13 avril ;

ATTENDU QUE les conclusions principales du CCA sont à l'effet que les impacts sur le milieu agricole sont minimales : 1) compte tenu des usages et activités non agricoles en place et à proximité ; 2) la situation d'enclavement ; 3) le faible potentiel agricole du secteur en ce qui concerne la qualité des sols ; 4) les espaces liés au transbordement et au transport jumelés aux activités industrielles qui sont inexistantes sur le territoire ; 4)

ATTENDU QUE le CCA recommande au Conseil de la MRC d'approuver le règlement après analyse en regard des Orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire agricoles mais également en regard des dispositions de la Loi sur le territoire et des activités agricoles qui s'appliquent (art. 62) ;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC de L'Érable donne une forte latitude aux municipalités dans leur choix d'aménagement, dans les zones à vocation urbaine (périmètres urbains) ;

Le 14 avril 2010

ATTENDU QU'une partie du secteur situé en zone agricole visé par le règlement a fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ pour usages autres qu'agricoles en 1997 (Transless (1991) inc.) ;

ATTENDU QU'en considération des éléments ci-haut énumérés, les membres du conseil ont analysé la conformité du règlement face au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, du document complémentaire et des différentes mesures de contrôle intérimaire, et qu'après analyse ce projet ne contrevient pas au contenu dudit schéma et à ses orientations et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles St-Pierre, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 10-CM-133 de la municipalité de Villeroy en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire mais également en regard des Orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et des activités agricoles ainsi qu'en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la Paroisse de
Plessisville
A.R.-04-10-10865

ATTENDU QUE la municipalité de paroisse de Plessisville a adopté le 5 avril 2010, le règlement no 548-10 modifiant le règlement de zonage no 364-90 de la municipalité de paroisse de Plessisville en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le règlement no 548-10 vise à créer une zone à vocation industrielle (35 I) à même une partie d'une zone à vocation résidentielle (37 R), de manière contiguë aux limites territoriales avec la ville de Plessisville et sa zone industrielle ;

ATTENDU QUE ledit règlement prévoit également la constitution d'une zone tampon séparant les usages à vocation résidentielle de ceux à vocation industrielle, le tout d'une largeur de 150 mètres ;

Le 14 avril 2010

ATTENDU QUE le secteur visé est située en zone blanche, à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de l'agglomération de Plessisville, et qu'en ces espaces le schéma d'aménagement de la MRC donne une forte latitude aux municipalités dans leurs choix d'aménagement ;

ATTENDU QU'en considération de ces derniers éléments, les membres du conseil ont analysé la conformité du règlement face au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, du document complémentaire et des différentes mesures de contrôle intérimaire, et qu'après analyse ce projet ne contrevient pas au contenu dudit schéma et à ses orientations et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 548-10 de la municipalité de paroisse de Plessisville en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
de Lyster
A.R.-04-10-10866

ATTENDU QUE la municipalité de Lyster a adopté le 5 avril 2010, le règlement no 285 modifiant le règlement de zonage no 124 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le règlement no 285 vise à permettre la garde de chevaux en zone urbaine par diverses mesures d'encadrement, notamment la préexistence de bâtiment dédiés à cette fin, une superficie minimale de terrain nécessaire, des distances séparatrices, une quantité maximale de chevaux à garder (1 à 4, selon la superficie du terrain), etc. ;

ATTENDU QUE le règlement no 285 spécifie que la garde de 4 chevaux ou moins à l'intérieur du périmètre urbain ne peut-être considéré comme une activité agricole au sens du règlement de zonage no 124, ces activités agricoles n'étant par ailleurs pas permises à l'intérieur des périmètres d'urbanisation selon le contenu du schéma d'aménagement ;

Le 14 avril 2010

ATTENDU QUE de manière générale, en vertu du contenu du schéma d'aménagement de la MRC, les municipalités ont une forte latitude dans leur choix d'aménagement à l'intérieur de leur périmètre urbain ;

ATTENDU QU'en considération de ces derniers éléments, les membres du conseil ont analysé la conformité du règlement face au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, du document complémentaire et des différentes mesures de contrôle intérimaire, et qu'après analyse ce projet ne contrevient pas au contenu dudit schéma et à ses orientations et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 285 de la municipalité de Lyster en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
d'Inverness

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a adopté le 6 avril 2010, le règlement no 105-2010 modifiant le règlement de zonage no 122 de l'ex municipalité du village d'Inverness en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

A.R.-04-10-10867

ATTENDU QUE le règlement no 105-2010 vise à ajouter certains usages à rendre possible dans la zone 3S, lesquels usages sont liés à la restauration, à l'hébergement, l'hôtellerie et les services professionnels ;

ATTENDU QUE le règlement no 105-2010 prévoit également que la pratique de ces usages doit se faire dans le respect des différentes mesures encadrant le règlement citant le monument historique de « l'Académie d'Inverness » ;

ATTENDU QUE le secteur visé est localisé en zone blanche à l'intérieur du périmètre urbain, et qu'en ces endroits les municipalités ont une forte latitude dans leurs choix d'aménagements ;

Le 14 avril 2010

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness applique des mesures de conservation de ses bâtiments patrimoniaux dans son arrondissement patrimonial, et notamment par le biais du règlement no 78-2007 citant à titre de monument historique l'Académie d'Inverness ;

ATTENDU QU'en considération de ces derniers éléments, les membres du conseil ont analysé la conformité du règlement face au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, du document complémentaire et des différentes mesures de contrôle intérimaire, et qu'après analyse ce projet ne contrevient pas au contenu dudit schéma et à ses orientations et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Nadeau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 105-2010 de la municipalité d'Inverness en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
municipalité
d'Inverness

ATTENDU QUE la municipalité d'Inverness a adopté le 6 avril 2010, le règlement no 106-2010 modifiant le règlement de zonage no 75 de l'ex municipalité du canton la d'Inverness en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

A.R.-04-10-10868

ATTENDU QUE le règlement no 106-2010 vise à agrandir la zone 10RAD à même une partie de la zone 16 R/A, le tout situé aux abords du lac Joseph, de part et d'autre du chemin de la Seigneurie ;

ATTENDU QUE le secteur visé fait suite à l'exclusion récente de la zone agricole d'une partie de la propriété « Ferme les Cerfs du Roi » afin de permettre la construction d'habitations sur approximativement 27 nouveaux terrains en deuxième ligne dudit chemin de la Seigneurie ;

ATTENDU QUE cet espace est situé dans le Corridor récréotouristique au schéma d'aménagement de la MRC, en partie dans l'affectation Villégiature et que

Le 14 avril 2010

la modification des normes d'aménagements de ce secteur fait en partie suite au déplacement du chemin de la Seigneurie résultant de la régularisation des terrains en litige avec le ministère du Développement durable de L'Environnement et des Parcs ;

ATTENDU QUE le contenu du schéma d'aménagement stipule que les activités de villégiature sont possibles dans l'affectation Villégiature et dans l'affectation Agro-forestière (avec autorisation de la CPTAQ), notamment dans le Corridor récréotouristique ;

ATTENDU QU'en considération de ces derniers éléments, les membres du conseil ont analysé la conformité du règlement face au contenu du schéma d'aménagement de la MRC, du document complémentaire et des différentes mesures de contrôle intérimaire, et qu'après analyse ce projet ne contrevient pas au contenu dudit schéma et à ses orientations et objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC déclare conforme et approuve le règlement no 106-2010 de la municipalité d'Inverness en regard du schéma d'aménagement, du document complémentaire et des mesures de contrôle intérimaire ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Avis de la MRC -
Demande
d'autorisation
à la CPTAQ de
la municipalité
d'Inverness -
Seuil du
lac Joseph
A.R.-04-10-10869

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable souhaite obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour restaurer le lit de la rivière Bécancour à l'emplacement d'un seuil naturel situé à l'exutoire du lac Joseph, en la municipalité d'Inverness ;

ATTENDU QUE depuis des années les municipalités concernées (Saint-Ferdinand, Inverness et Saint-Pierre-Baptiste), les citoyens via l'Association des riverains et riveraines du lac Joseph, Grobec (le Groupe de concertation du bassin versant de la rivière Bécancour) ainsi que la MRC de L'Érable, pour ne nommer que ces organismes, travaillent de concert à la réalisation de ce projet à caractère environnemental ;

Le 14 avril 2010

ATTENDU la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour ce projet, réalisé par la firme de Genivar, pour le bénéfice de GROBEC, mandataire pour le projet, laquelle étude confirme le faible impact sur l'environnement projeté, notamment l'impact nul sur les producteurs agricoles bordant le lac Joseph ;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet permettra le maintien d'un niveau d'eau minimal au lac Joseph, lors des forts étiages estivaux ;

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet d'une étude du Comité consultatif agricole de la MRC de L'Érable (CCA) à sa rencontre du 13 avril 2010, lequel recommande au Conseil d'approuver le projet, vu l'impact nul sinon fortement bénéfique pour un producteur acéricole affecté par une érosion sévère en bordure de la rivière Bécancour ;

ATTENDU QUE le Conseil a évalué la conformité du projet en regard du contenu du schéma d'aménagement, ce qui comprend ses orientations et son document complémentaire et également les mesures de contrôle intérimaire, et qu'il a également étudié le projet en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, et que suite à cette analyse le projet est jugé conforme et très positif pour le milieu ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Clermont Tardif, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC soumette à la CPTAQ la demande d'autorisation pour la réalisation du projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph, et que cette demande soit jugée conforme au contenu, objectifs, orientations et document complémentaire du schéma d'aménagement de la MRC ainsi que des mesures de contrôle intérimaire, et qu'elle soit également jugée conforme aux Orientations du gouvernement en matière d'aménagement et de protection du territoire agricole ainsi que des critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

QUE cette résolution soit acheminée à la CPTAQ pour être jointe au dossier.

ADOPTÉ

Le 14 avril 2010

Branche 16 Il est proposé par monsieur le Conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu
à de la Rivière l'unanimité que la MRC de L'Érable adopte les documents suivants :
Blanche
(Rivière Bourbon) - 1.0 Tableau des frais de répartition pour un montant total de 12 327,70 \$;
Frais et acte
de répartition - 1.1 Acte de répartition et montant à payer par la Paroisse de Plessisville à la
A.R.-04-10-10870 MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Rapport
mensuel des
rencontres :
Commission Aucune réunion n'a eu lieu.
d'aménagement

Parc linéaire Une réunion a eu lieu le 24 mars 2010 et notre représentant, monsieur Marc
des Bois-Francs Simoneau, nous informe que lors de cette réunion il fut entre autres question de :

- La Randonnée Reno Sport Plein Air 2010 qui aura lieu le 30 mai 2010
- La subvention de 238 000 \$ provenant du gouvernement fédéral a été perdue étant donné qu'une date limite pour la réalisation des travaux avait été imposée et que les travaux n'ont pas été réalisés pour cette date. Il semble cependant que le projet de criblure n'est pas compromis

Table des
Préfets du
Centre-du-
Québec Aucune réunion n'a eu lieu.

CRÉ Monsieur Gilles Fortier nous informe que lors de la dernière réunion, il fut entre autres question de :

- la nomination de monsieur Réal Ouellet à titre de représentant dans le dossier concernant le déploiement du service universitaire au Centre-du-Québec;
- l'entente de développement social a été renouvelé;
- l'Orchestre symphonique de Drummondville, le projet d'orthophotos pour le Centre-du-Québec, ainsi que le projet CETAB+ du Cégep de Victoriaville bénéficieront d'une subvention, tandis que le projet du Centre multifonctionnel de St-Léonard-d'Aston est en attente;
- un total de 15 projets ont été déposés pour du financement. De ces 15 projets, aucun ne provenait de la MRC de L'Érable.

Le 14 avril 2010

Agence forestière des Bois-Francis	Monsieur Dubois nous informe que lors de la rencontre il fut principalement question du renouvellement du Plan de gestion.
Comité consultatif de la culture	Une réunion a eu lieu le 7 avril 2010. Monsieur Jocelyn Bédard, l'un de nos représentants nous informe que les membres ont assisté, le 7 avril dernier, à une rencontre regroupant des représentants de la relance du Musée du Bronze, ainsi que la population d'Inverness et elle avait pour objectif principal la relance du Musée du Bronze et la volonté des gens du milieu de s'impliquer. Il semble que la réponse fut positive.
F.I.L. de la MRC de L'Érable	Aucune réunion n'a eu lieu
CLDE	Le rapport d'activités pour les mois de mars 2010 est déposé. L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 30 mars dernier.
Comité consultatif agricole	Une réunion a eu lieu le 13 avril dernier et lors de celle-ci les membres ont procédé à l'étude du dossier de la municipalité de Villeroy et l'avancement du dossier du seuil du lac Joseph a également fait l'objet de discussions.
Comité de sécurité publique	Une réunion a eu lieu le 8 avril dernier. Monsieur Gilles Fortier, le président, nous informe que lors de cette rencontre les discussions ont porté sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none">- les volets administratif, gendarmerie et criminel;- les moyens de pression qui sont commencés;- les fêtes et festivals qui auront lieu au cours de l'année.
Comité sur la gestion multi-ressource des lots publics intramunicipaux –	Aucune réunion n'a eu lieu.
Centre aquatique régional de l'Érable	Aucune réunion n'a eu lieu. Les membres constatent qu'aucune publicité n'est présente dans le publisac qui est distribué dans certaines municipalités.

Le 14 avril 2010

Mont Apic inc.	Notre représentant, monsieur Yvon Gingras nous informe que lors de la conférence de presse qui a eu lieu le 19 mars dernier, des investissements de 400 000 \$ ont été annoncés pour l'amélioration du centre. La municipalité de St-Pierre-Baptiste s'est déjà impliquée et le conseil d'administration compte sur l'implication des municipalités. Le plan de financement est à venir.
Comité du schéma de couverture de risques	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité de gestion des matières résiduelles	Aucune réunion n'a eu lieu.
Transport collectif et Transport la Cadence	Une réunion a eu lieu aujourd'hui (14 avril) en fin de journée. Notre représentant, monsieur Gilles Fortier, nous informe que lors de cette réunion il fut entre autres question des services offerts aux personnes handicapées. Il mentionne également que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 18 mai 2010, à compter de 19 h 00, à la MRC. Le bulletin Rural Express est également remis aux membres présents.
Comité de gestion du pacte rural	Aucune réunion n'a eu lieu.
GROBEC	Aucune réunion n'a eu lieu.
Table de concertation régionale des véhicules hors route	Aucune réunion n'a eu lieu.
Comité de suivi de la politique familiale	Aucune réunion n'a eu lieu.

Le 14 avril 2010

Comité d'évaluation impact du gaz Deux réunions ont eu lieu soit les 7 avril et 8 avril 2010 et monsieur Carl Plante, l'aménagiste de la MRC était présent et il nous informe que lors de ces réunions les discussions ont porté sur les sujets suivants :

- l'aspect cartographique;
- l'aspect juridique;
- les impacts environnementales;
- l'explication des travaux;
- la loi sur les mines qui est en révision;
- la formation d'un comité pour la révision de la loi sur les mines.

Comité plan de développement de la zone agricole Aucune réunion n'a eu lieu.

Financier : Rapport des déboursés Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter les déboursés suivants :

A.R.-04-10-10871

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10149	CARRA (cot. fév)	503,21 \$
10150	Les Éditions Yvon Blais inc. (mise à jour)	377,21
10151	Martin Laflamme (café)	127,80
10152	Oluma (eau)	35,00
10155	YHC Environnement (honoraires)	1 269,84
10156	BuroPro (four. de bureau)	323,00
10157	MRC Arthabaska (internet février, travaux vertisoft)	880,70
10160	ADGMRCQ (colloque)	320,00
10161	Fondation du Collège de Victo (contribution 2010)	5 000,00
10162	Autobus Ro-Bo Inc. (transport collectif)	5 776,94
10165	AARQ (congrès)	423,28
10166	Softchoice (office)	367,62
10167	Vertisoft (réparation imprimante)	151,82
10171	Fondation HTAPQ (don)	35,00
10172	OUQ (cotisation 2010)	568,56
10173	OIFQ (cotisation 2010)	570,39
10174	Ville de Plessisville (taxes)	13 265,15
10176	Ministre des finances du QC (demande CPTAQ)	259,00
10177	Musée du Bronze d'Inverness (bronze)	225,75
10178	CARRA (cot. mars)	1 107,06

Le 14 avril 2010

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10179	COMBEQ (congrès)	609,53 \$
10181	Infotech (contrat de service)	1 382,72
10182	Parc linéaire des Bois-Francis (1er vers. contribution 2010)	13 650,50
10183	Mont-Apic inc. (1er vers. contribution 2010)	7 500,00
10184	Centre Aquatique régionale de l'Érable (1er vers. contribution 2010)	23 954,00
10185	CLDE (1er vers. contribution 2010)	<u>131 445,00</u>
	Total :	<u>210 129,08 \$</u>

Dépenses Pacte rural

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10175	Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes	<u>18 572,20 \$</u>
	Total:	<u>18 572,20 \$</u>

Dépenses opérations forestières

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10158	SAAQ (immatriculation)	54,00 \$
10163	Transport Martineau & Fils Inc. (travaux forestier)	16 931,25
10164	Goforest (travaux forestier)	<u>22 575,00 \$</u>
	Total:	<u>39 506,25 \$</u>

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
523758-523800	Paies semaine du 7 au 20 mars 10	25 996,81 \$
523890-523955	Paies semaine du 20 mars au 3 avril 10	<u>43 362,15</u>
	Total:	<u>69 358,96 \$</u>

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
GWW-03-01	Gouv. prov. (DAS)	19 213,60 \$
GWW-03-02	Gouv. féd. (DAS)	9 822,66
GWW-03-03	Gouv. féd. (DAS)	770,00
PWW-03-01	Revenu Québec (ajustement retenues)	34,73
PWW-03-02	Bell Canada	815,23
PWW-03-03	Pétroles Provencher (huile)	731,33
PWW-03-04	Bell Mobilité Cellulaire	138,00

Le 14 avril 2010

<u>Transactions pré-autorisées et via internet</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-03-05	Bell-Conférence	101,81
PWW-03-06	SSQ - RREMQ février	7 537,85
PWW-03-07	SSQ Assurance collective	4 810,22
PWW-03-08	Visa Desjardins - DG	84,65
PWW-03-09	Visa Desjardins - général	148,00
PWW-03-10	Bell Mobilité Cellulaire	346,27
PWW-03-11	Hydro Québec -Sucrierie	319,67
PWW-03-12	Bell Canada	932,14
PWW-03-13	Hydro Québec - MRC	4 969,75
PWW-03-14	SSQ - RREMQ mars	<u>7 685,94</u>
	Total	<u>58 461,85 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés incendie A.R.-04-10-10872

Il est proposé par monsieur le Conseiller Yvon Gingras , appuyé et résolu à l'unanimité d'accepter les déboursés du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) suivants :

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
10153	Centre d'Extincteur SL (recharge)	229,74 \$
10154	Aréo-Feu (chapeau, divers)	2 430,37
10158	SAAQ (immatriculation)	17 938,00
10159	CAUCA (contrat de service)	112,88
10168	Roy, Gervais, Beauregard (honoraires)	145,33
10169	Groupe CLR (système de communication)	880,43
10170	ATPIQ (cotisation 2010)	160,00
10180	Suspension Victo (1982) Inc. (réparation)	<u>2 220,22</u>
	Total:	<u>24 116,97 \$</u>

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
523801-523889	Paies février 2010	<u>16 114,32 \$</u>
	Total:	<u>16 114,32 \$</u>

Le 14 avril 2010

Transactions pré-autorisées et via internet	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-03-01	Bell Mobilité - Cellulaire	102,16 \$
PWW-03-02	Bell Canada - Caserne 45 - Paroisse de Plessisville	82,20
PWW-03-03	Esso	264,29
PWW-03-04	Shell	311,43
PWW-03-05	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	78,19
PWW-03-06	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	78,19
PWW-03-07	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	179,75
PWW-03-08	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	80,90
PWW-03-09	Bell Mobilité - Cellulaire	204,09
PWW-03-10	Bell Mobilité - Pagette	395,01
PWW-03-11	Sonic	88,00
PWW-03-12	Bell Canada - Caserne 45 - Paroisse de Plessisville	83,67
PWW-03-13	Esso	131,03
PWW-03-14	Shell	<u>612,90</u>
	Total:	<u>2 691,81 \$</u>

Les représentants de la Ville de Plessisville et de la Ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 9 février 2010, une correspondance signée par monsieur Pierre Caluori, demandant, au nom de ORAPÉ et ORASSE, un appui de la MRC dans leurs démarches auprès de l'Agence de Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, afin que soit reconduit, sur une base annuelle, l'actuel *soutien financier ponctuel pour la population de la catégorie Personnes démunies*. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui à ORAPÉ et à ORASSE - Programme de soutien financier Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer ORAPÉ et ORASSE, dans leurs démarches auprès de l'Agence de Santé et des Services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, afin que soit reconduit, sur une base annuelle, l'actuel *soutien financier ponctuel pour la population de la catégorie Personnes démunies*.

A.R.-04-10-10873

ADOPTÉ

En date du 2 mars 2010, une résolution de la municipalité d'Inverness, dans laquelle elle autorise qu'un montant de 5 000 \$ soit retenu au budget 2010 pour la

Le 14 avril 2010

relance du Musée du Bronze et qu'elle participe au plan de relance en contribuant financièrement au prorata des sommes versées par les autres partenaires et ce jusqu'à concurrence d'un maximum de 5 000 \$.

En date du 22 mars 2010, une correspondance signée par monsieur Laurent Lessard, dans laquelle il nous informe de la mise sur pied de nouvelles modalités concernant le programme d'aide financière aux MRC.

En date du 25 mars 2010, une correspondance signée par madame Marie-Luce Bouffard, présidente de la Table des aînés de la MRC de L'Érable, nous informant qu'elle ne pourra plus bénéficier du soutien du CSSSAE. Elle souhaite donc obtenir une ressource humaine de la MRC pour le bon fonctionnement de la Table.

En date du 25 mars 2010, une correspondance signée par monsieur Lionel Fréchette, dans laquelle il demande un appui de la MRC pour leur candidature dans la catégorie « Mobilisation » dans le cadre des 3^e Grands Prix de la ruralité qui auront lieu le 9 septembre 2010. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui à la MRC
d'Arthabaska -
Grands Prix
de la ruralité
A.R.-04-10-10874

Il est proposé par monsieur le Conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer la candidature de la MRC d'Arthabaska dans la catégorie « Mobilisation » dans le cadre des 3^e Grands Prix de la ruralité qui auront lieu le 9 septembre 2010.

ADOPTÉ

En date du 5 avril 2010, une résolution adoptée par la Paroisse de Plessisville dans le dossier internet haute vitesse afin que le ministre accélère le traitement de la demande d'aide financière de la MRC dans le cadre du programme « Communautés rurales branchées ».

En date du 5 avril 2010, une résolution de la Paroisse de Plessisville informant la MRC que concernant le dossier des matières résiduelles, elle serait en accord avec le projet de Partenariat de Gesterra conditionnellement aux énoncées suivants :

- 1- Un partenariat décisionnel et financier;
- 2- Fournir aux citoyens les outils nécessaires, la formation sur le compostage;
- 3- Équiper le camion de la collecte d'une balance dans le but de facturer le contribuable sur une base utilisateur payeur.

Le 14 avril 2010

En date du 12 avril 2010, une demande d'appui du Cégep de Victoriaville pour la reconnaissance d'un Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+). Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Appui au projet
du Centre
d'expertise
et de transfert

CONSIDÉRANT que l'agriculture est un secteur clé de l'économie du Québec et de la région du Centre-du-Québec;

en agriculture
biologique et de
proximité (CETAB+)

CONSIDÉRANT que le Cégep de Victoriaville offre un programme de gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA);

du Cégep de
Victoriaville

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue du Cégep de Victoriaville en agriculture biologique et les immenses besoins de soutien en agriculture biologique et de proximité;

A.R.-04-10-10875

CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir les entreprises et le secteur agricole dans la mise en place de circuits courts de mise en marché;

CONSIDÉRANT les caractéristiques de l'agriculture biologique qui en font une agriculture plus « verte »;

CONSIDÉRANT que 85% des produits biologiques consommés au Québec sont importés et que le MAPAQ considère l'agriculture biologique comme une occasion de croissance;

EN CONSÉQUENCE, et pour toutes les raisons ci-dessus mentionnées, il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'appuyer les démarches du Cégep de Victoriaville dans le projet du Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité (CETAB+).

ADOPTÉ

En date du 13 avril 2010, une correspondance de la municipalité de Laurierville demandant une aide financière de 500.00 \$ pour la formation d'environ 35 animateurs(trices) des camps de jour des municipalités de la MRC de L'Érable. Après échanges et discussions, la résolution suivante est adoptée :

Le 14 avril 2010

Camps de jour Il est proposé par monsieur le Conseiller Jocelyn Bédard , appuyé et résolu à
A.R.-04-10-10876 l'unanimité que la MRC participe, pour un montant de 500 \$, à la réalisation du projet
de formation pour les moniteurs et monitrices des camps de jour.

ADOPTÉ

Levée de Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à
la session résolu à l'unanimité que la session soit levée à 21 h 50.

A.R.-04-10-10877

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier

.....